

France : ouverture du procès d'un ancien gendarme rwandais soupçonné du meurtre de Tutsi

AFP, 10 mai 2023

Le procès d'un ancien gendarme rwandais, Philippe Hategekimana, naturalisé français en 2005 sous le nom de Philippe Manier, s'est ouvert mercredi à Paris pour « *génocide, crimes contre l'humanité et participation à une entente* » en vue de la préparation de ces crimes.

« *Je m'appelle Philippe Manier* », a dit l'accusé d'une voix claire quand le président de la cour d'assises, Jean-Marc Lavergne, lui a demandé de décliner son identité.

Philippe Manier, 66 ans, chauve et portant des lunettes d'écaille, habillé d'une veste de daim sur une chemise à carreaux, était adjudant-chef à la gendarmerie de Nyanza, dans la préfecture de Butare (sud du Rwanda).

Il est soupçonné des meurtres de dizaines de Tutsi, dont le bourgmestre de Ntyazo, Narcisse Nyagasa-

za, qui résistait à l'exécution du génocide dans sa commune. Selon l'accusation, Philippe Manier, qui conteste les faits, est aussi suspecté d'avoir ordonné l'érection de barrages routiers « *destinés à contrôler et à assassiner les civils tutsi* ».

Philippe Hategekimana aurait, selon les plaignants, « *joué un rôle important dans la perpétration du génocide des Tutsi* ». Il aurait « *usé des pouvoirs et de la force militaire qui lui étaient conférés par son grade afin de commettre et participer en tant qu'acteur, coauteur et complice au génocide* » notamment en participant « *activement* » à « *l'organisation des exterminations à Nyanza et dans les villages alentour* ».

Quarante parties civiles, dont le Collectif des Parties civiles pour le Rwanda (CPCR), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisé-

mitisme (Licra) et des rescapés ou proches de victimes, se sont constituées dans ce dossier.

Le procès est prévu jusqu'au 30 juin. Philippe Manier encourt la réclusion criminelle à perpétuité.